VIDE GRENIER & BOURSE AUX JOUETS

15 ème Édition

HORSARRIEU



DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2026

DE 9H À 17H30

AU HALL DES SPORTS

ouverture exposants 7h

ORGANISÉ PAR L'APE *la Peyrelounque*

Tarifs des emplacements
Intérieur : 8€ la table de 2m
Extérieur : 10€ l'empl (4x3m)

Sur place
Buvette, Sandwichs, Restauration, Frites et Crêpes.

Entrée Gratuite

Infos au 05 58 79 54 53 (la journée)
06 84 14 75 60

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

RESERVATION

(Clôture des inscriptions le 2 novembre 2026 inclus)

M/Mme/Raison Sociale ……..
Adresse ……...
Code postal …… VILLE …… ……
Tél ……
Mail ……
Nombre d'emplacements …….x 8€ la table de 2 ml (intérieur) = ……...
…….x 10€ les 4x3m (extérieur) =……
TOTAL =……

Souhait particulier (portant, bout d'allée, etc…) :……

Règlement joint :

☐ Chèque*/montant : ……..€ ☐ Virement**/montant : ……..€

*chèque établi à l'ordre de l' « **APE LA PEYRELOUNQUE** »
**IBAN : FR76 1330 6009 3003 0857 2400 068 BIC : AGRIFRPP833

Seuls les dossiers accompagnés de ces 3 justificatifs seront pris en considération :
- Ce **bulletin** d'inscription complété et signé
- Le **règlement** correspondant au montant de votre réservation
- Une **photocopie recto/verso** de votre pièce d'identité

N° carte d'identité…… Délivrée le ……/……../…….
Agissant en tant que Particulier ☐ Professionnel ☐ N° RCS/Métiers……

A RETOURNER : Melle MOITY 620 rte de Lacadette 40700 HORSARRIEU

Conformément à la législation, **déclare sur l'honneur** :

(Particulier)
- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels ou usagés (Art. L310-2 Code du Commerce)
- ne pas participer à deux autres événements de même nature au cours de l'année civile. (Art. R321-9 Code Pénal)

(Professionnels) :
- être soumis au régime de l'Art L310-2 du C.D.C.
- tenir un registre inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art 321-7 Code Pénal)

Fait à …… Le ……/……/……

Signature :

Fait à …… Le ……/……/…….

Signature :

Règlement du vide grenier & bourse aux jouets d'Horsarrieu du 8 novembre 2026

1/ Vide grenier ouvert aux particuliers et professionnels.
2/ Ouverture des portes à 7 h pour les exposants (fin d'installation 9h).
3/ Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements non occupés à partir de 9h.
4/ Pas d'inscription sur place sauf en cas de désistement constaté à partir de 9h et le prix sera de 2€ supplémentaires.
5/ L'attribution des emplacements dans la limite des places disponibles relève de la seule décision des organisateurs.
6/ En cas d'absence d'un exposant ou d'intempéries, aucun remboursement ne sera effectué.
7/ Le paiement fait foi de réservation jusqu'à deux jours de la manifestation.
8/ Les chèques ne seront encaissés qu'après la manifestation.
9/ L'association décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de dégradation sur les stands.
10/ Pas d'achat et de revente dans la même journée.
11/ La participation à cette manifestation implique la complète acceptation du présent règlement.